Une séance houleuse à la Chambre

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le Président doit suspendre la séance

M. TAITTINGER monte ensuite à la tribune. Il rappelle les émeutes du 23 août, rend hommage aux agents de la police parisienne et déclare que les organisateurs de la manifestation, et non les contribuables, devraient être condamnés à indemniser les commerçants parisiens victimes de pillages. (Applaudissements).

L'orateur demande ensuite au Gouvernement de prendre toutes mesures utiles pour empêcher qu'une organisation révolutionnaire, d'inspiration étrangère puisse, sous le premier prétexte venu, s'essayer à devenir maîtresse de Paris.

Comme l'orateur arrive à citer une anecdote rapportée par M. Andrieux, préfet de police, et à dire « M. Constant, averti d'une manifestation ne l'interdit pas, mais il fit jeter du sable sur les boulevards pour la cavalerie et disposa des ambulances tous les 100 mètres... », les députés communistes se lèvent et crient « Assassin ! assassin ! ». Le président a beau leur distribuer des rappels à l'ordre simples et des rappels à l'ordre avec inscription au procès-verbal, le tumulte redouble.

Finalement M. Bouilloux-Lafont se couvre et suspend la séance.

Nouveaux incidents

A la reprise, M. Berthon insiste pour parler.

M. Bouilloux-Lafont : M. Taittinger seul à la parole.

M. Berthon insistant, la Chambre se lâche et, par le bruit des pupitres, couvre la voix de l'orateur communiste.

M. Bouilloux-Lafont maintient la parole à M. Taittinger qui termine son anecdote : « La manifestation, prévenue par M. Constant, ne se produisit pas grâce aux mesures d'ordre apparentes ».

Sur ces mots M. Berthon reproche au président et au gouvernement d'avoir laissé passer sans protester les paroles de M. Taittinger.

M. Bouilloux-Lafont : Un rappel au règlement ne peut pas se produire tant que l'orateur n'a pas achevé son discours.

M. Poincaré : *Je veux me borner à dire que le Gouvernement n'a pas de leçons à recevoir de M. Berthon.*

M. Taittinger, interrompu par les communistes, achève enfin son discours, puis la suite de la discussion de ces interpellations est renvoyée, à la demande de M. Poincaré, à vendredi prochain et la séance est levée.

Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni à l'Elysée sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

M. Painlevé, ministre de la Guerre, a soumis à la signature du Président de la République un décret aux termes duquel le général de division Dufieux, adjoint au général président de la commission chargée des études relatives à la défense de la frontière, est nommé commandant du 7e corps d'armée, à Besançon, en remplacement du général Pacquette placé dans le cadre de réserve.

La suite de la séance a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Le prochain Conseil des ministres aura lieu mardi prochain 24 courant.

LES AMBASSADES FRANÇAISES DU BRÉSIL ET D'ARGENTINE

Le ministre des Affaires étrangères a fait approuver par le Conseil des ministres les deux nominations suivantes : M. Dejean, ministre plénipotentiaire de première classe, sous-directeur d'Amérique au ministère des Affaires étrangères, est nommé ambassadeur de France à Rio de Janeiro en remplacement de M. Conty, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Clinchant, ministre de première classe à Bucarest, est nommé ambassadeur à Buenos-Ayres.

M. MYRON T. HERRICK EST ARRIVÉ A PARIS

Le paquebot transatlantique « Paris » amenant en France M. Myron T. Herrick, ambassadeur des Etats-Unis, a accosté au Havre, à 9 h. 10.

Lorsque l'ambassadeur a quitté le navire, qui était pavoisé et dont la sirène a retenti longuement en son honneur, la musique du 129e régiment d'infanterie a joué la « Marseillaise » et l'hymne américain.

M. Myron T. Herrick a été reçu solennellement à l'Hôtel de Ville, à 9 h. 30. Un vin d'honneur a été servi en son honneur. Puis M. Léon Meyer, maire du Havre, a rappelé les précédentes réceptions de l'ambassadeur à l'Hôtel de Ville du Havre en 1915 et en 1921.

Après la réception, au cours de laquelle l'orchestre a joué les hymnes nationaux français et américains M. Myron T. Herrick a gagné, en automobile, le train transatlantique qui l'attendait devant le paquebot, et qui est parti pour Paris, où il est arrivé à 14 h. 08.

L'EX-ROI FERDINAND DE BULGARIE INDÉSIRABLE AU BRÉSIL

On mande de Rio-de-Janeiro que l'ex-Roi Ferdinand de Bulgarie, qui se rend à Buenos-Aires, n'a pas été autorisé à débarquer pendant l'escale du paquebot « Sierra Morena », à bord duquel il se trouve. Le roi Ferdinand a l'intention de visiter la Bolivie, le Pérou et plusieurs autres pays.

A. Marchandier LILLE 11, Rue St-Pierre-St-Paul. **TSF**

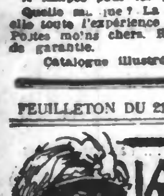

POURQUOI ACHETER UN POSTE DE T.S.F. ? Pour en retirer chaque jour des distractions familiales, saines, agréables et instructives.

QUEL POSTE ACHETER ? A galène pour écout. Lille. A lampes pour les plus exigeants.

Quelle marque ? La Marque ETMA qui a pour elle toute l'expérience d'une longue pratique. Postes moins chers. Rendement supérieur. Un an de garantie.

Catalogue illustré 1 fr.; franco 1 fr. 50

Un fraudeur russe, porteur de 180.000 fr. de diamants a été arrêté à Feignies

Jeudi matin, un douanier de Feignies, le préposé Tonneau, procédant à la visite d'un rapide venant d'Allemagne, a surpris un voyageur, un beau vieillard de 70 ans, élégamment vêtu et portant sur toute sa personne un air de parfaite distinction, qui avait dissimulé dans le but évident de les soustraire aux droits de douane, de superbes diamants dans ses chaussettes. Minutieusement fouillé, l'homme fut également trouvé porteur d'un tube de bois garni d'ouate et contenant d'autres diamants non moins beaux que les premiers.

La valeur approximative des pierres précieuses serait de 180.000 francs.

Le voyageur, un sujet russe du nom de Belkim Léon, âgé de 71 ans, venant de Moscou, a déclaré que ces diamants appartenaient à ses filles, mariées à Paris où il se rendait pour les leur apporter. M. Belkim a été mis en état d'arrestation pour fraude, et remis entre les mains des gendarmes de Maubeuge, qui l'ont conduit à Avesnes.

Il aurait l'intention de transiger. En tout cas, il s'agit d'une prise d'importance à l'actif des gardiens de nos frontières.

Un ouvrier mineur tué par un éboulement à Lallaing

Un accident qui a causé la mort d'un ouvrier mineur s'est produit hier vendredi à la Fosse Bonnel des Mines d'Aniche.

Joseph Joseph, 29 ans, demeurant cité du Nouveau Monde, à Lallaing, était au fond, dans une galerie, occupé à constituer le bolsage d'une cheminée.

Soudain, un éboulement se produisit qui ensevelit le malheureux ouvrier. Tout aussitôt l'accident, ses camarades s'empressèrent de le dégager et le remontèrent au jour. On lui prodigua des soins immédiats, mais sans succès, l'infortuné avait été si grièvement blessé qu'il succomba.

Joseph était père de quatre enfants.

Barataud a-t-il assassiné le chauffeur de taxi de Limoges ?

Le Parquet de Limoges s'est transporté, hier matin à 10 heures, à l'endroit où fut découvert jeudi le cadavre d'Etienne Faure, le chauffeur assassiné. A 14 heures, Charles Barataud a été conduit sur les lieux. M. Rejou, juge d'instruction, ayant pressé Barataud de questions devant le cadavre, l'accusé a répondu : « Ce n'est pas moi qui ai tué. Je ne peux rien dire. Je sais que je joue ma tête, mais je ne peux parler. C'est pour moi un point d'honneur ».

Des cultivateurs des environs, s'étant rassemblés autour des autorités judiciaires, ont poussé des cris de : « A mort ! A la guillotine ».

Très pâle, Barataud ne devait pas se départir de son système de défense. Le chauffeur a été tué de deux balles de revolver dans la tête. On a trouvé dans son portefeuille une somme de 425 francs, alors que Mme Faure affirme que son mari partit avec 1.700 francs environ. Barataud a été conduit à l'endroit où sa voiture est restée en panne dans la soirée de jeudi 12.

« Vous aviez une hache ? lui demande le juge d'instruction.

— Oui, je l'avais apportée de chez moi pour dépanner ma voiture ».

Pendant une demi heure Barataud a été interrogé par le juge, mais rien n'a pu être tiré de lui. Il a déclaré qu'il connaissait l'assassin mais qu'il ne pouvait le dénoncer.

Le juge a insisté, en vain.

Finalement Barataud a été ramené à la prison de Limoges.

SANGLANTE TRAGEDIE FAMILIALE

On mande de Dinan qu'un capitaine de pêche à la morue, qui avait éprouvé une grande contrariété de ne pouvoir former l'équipage de son bateau pour la saison prochaine, a tué à coups de revolver son jeune fils, âgé de 6 ans ; blessé grièvement sa femme et s'est ensuite tiré deux balles dans la tête. Le mari et la femme sont dans un état désespéré.

GUYOT L'ÉTRANGLEUR SERA-T-IL GUILLOTINÉ ?

Me Maurice Garçon sera reçu aujourd'hui, à 10 heures, par le Président de la République, auprès duquel il plaidera la cause de Gaston Guyot, condamné à mort en juillet dernier par la Cour d'Assises de Seine-et-Marne, pour assassinat de Mlle Marie-Louise Beulaguet.

Un avion accrocha un arbre et tomba

TROIS BLESSÉS

On mande d'Essen qu'un accident s'est produit sur la ligne aérienne Cologne-Berlin. Un avion commercial français, piloté par l'aviateur Noailhat, était contraint, par suite du brouillard, de voler très bas. Arrivé à la hauteur de la forêt de Teutobourg, entre Essen et Berlin, l'appareil accrocha un arbre et tomba. Le pilote, ainsi que les deux passagers, venant de Cologne, furent blessés et transportés à l'hôpital, où on constaté que leur état n'était pas grave.

La nouvelle de l'accident fut téléphoné par le second pilote qui, faisant la ligne pour reconnaître le parcours, ne fut pas blessé.

Une terrible explosion a fait de nombreuses victimes

Le commissaire résident britannique à Vila (Nouvelles-Hébrides), annonce qu'une explosion et un violent incendie ont détruit, dans cette ville, deux entrepôts et trois petits bâtiments appartenant à des maisons françaises, pendant la nuit du 17 au 18 janvier. On signale jusqu'ici dix morts, à savoir six Français, un Anglais et trois Chinois et Tonkinois. Sept Français et quinze indigènes ont été grièvement blessés. Quatre Français et trente indigènes ont reçu de légères blessures, ainsi que le commandant de la police britannique et son adjoint.

L'incendie a été maîtrisé. Les dégâts sont évalués à 200.000 livres sterling.

Le crime de la rue des Postes à Lille

Le Parquet de Lille poursuit méthodiquement son instruction sur l'assassinat de Mme Tyrou, la droguiste de la rue des Postes.

M. Glorian, juge d'instruction, a adressé à M. Coissard, chef de la sûreté, des commissions rogatoires pour procéder à des compléments d'enquête.

Au cours de la journée d'hier le chef de la sûreté a, de son côté, procédé à plusieurs interrogatoires de témoins ainsi qu'à des perquisitions.

Nous croyons savoir qu'au cours de ces dernières investigations des renseignements très intéressants auraient été recueillis et que certaines découvertes auraient été faites.

Disons tout de suite que ces nouveaux éléments d'information sont loin de disculper Delcambre Charles, l'auteur présumé du crime, qui se trouve en prison.

Dès que M. Glorian sera en possession des commissions rogatoires dont nous avons parlé, il procédera à l'interrogatoire de Delcambre en présence de Me Jean Lévy, son défenseur, qui obtint son acquittement lors de sa comparution en correctionnel, à la suite de l'agression commise sur la personne de M. César Rever dit « Césarine », le 2 juillet 1927, rue Masquelier à Lille.

Arrestation de l'un des directeurs de la "Banque de Tourcoing"

Nos lecteurs se souviennent de l'affaire que l'on appela : « Le Krach de la Banque de Tourcoing », laquelle avait ses bureaux rue Saint-Jacques, dans cette ville.

Rappelons que le 7 février 1927, les directeurs de cet établissement, Julien Degroote et François Lerustre furent arrêtés, et que peu de *temps après ils furent remis en liberté.* Cent trente plaintes environ avaient été portées contre eux pour détournement d'une somme de plus d'un million.

Or, vendredi matin, sur mandat d'amener de M. Richard, juge d'instruction à Lille, le service de la sûreté a procédé à l'arrestation du sieur Julien Degroote à son domicile, 120, rue d'Anvers, *qui a été conduit à Lille sous* l'inculpation d'abus de confiance et d'infraction à la loi sur les sociétés.

L'audacieux cambriolage du tissage de Tourcoing

LA POLICE CROIT TENIR L'UN DES MEMBRES DE LA BANDE DE MALFAITEURS

M. Hénaut, juge d'instruction à Lille, avait chargé M. Droiton, commissaire de la police mobile, de rechercher les auteurs de l'audacieux cambriolage commis dans la nuit du 13 au 14 janvier dans les bureaux de la Société anonyme du « Tissage de Tourcoing », boulevard industriel, à Tourcoing, où 150.000 francs furent dérobés.

A la suite d'une enquête faite au sujet d'un vol de bicyclette, M. Droiton a procédé hier à l'arrestation d'un dangereux repris de justice, que l'on croit être l'un des auteurs du fameux cambriolage.

Nous nous garderons de dévoiler aujourd'hui le nom du malfaiteur afin de ne pas entraver la recherche de ses complices.

DES BANDITS ARMÉS ATTAQUÈRENT UNE BANQUE

Trois hommes armés ont pénétré dans la succursale de la Banque Canadienne, à Montréal et, après avoir obligé le directeur et les trois employés à s'étendre sur le sol, ont pillé le coffre-fort et emporté dix mille dollars.

IMPORTATION ET EXPORTATION DES CAPITAUX

L'Administration des Douanes croit devoir signaler que le décret du 10 janvier 1928 ne suspend qu'en partie les mesures restrictives édictées en matière d'importation et d'exportation des capitaux.

Les prohibitions indiquées ci-après demeurent en vigueur :

A. — *A l'importation* : 1° les billets de la caisse de Vénétie ; 2° les monnaies d'argent italiennes ou grecques et toutes les monnaies d'argent n'ayant pas cours légal dans leur pays d'origine ; 3° toutes monnaies de billon étrangères.

B. — *A l'exportation* : 1° les monnaies d'or ; 2° sous réserve d'une tolérance de 10 francs par personne, les monnaies d'argent, de billon, de cuivre ou de nickel et les jetons frappés en bronze d'aluminium ; 3° les billets de la Banque de France, sauf pour les voyageurs munis d'un passeport, dans la limite d'une somme de 5.000 francs par personne.

LÉGION D'HONNEUR

Le « Journal Officiel » publie la promotion suivante dans l'ordre de la Légion d'honneur, au titre du ministère des affaires étrangères :

Au grade de commandeur : Bodden, président chambre commerce française, Bruxelles ; Jacobson ingénieur arts et manufactures.

Est nommé au titre étranger :

Au grade de chevalier : M. Folscheid, industriel à SAINT-AMAND (Nord) (Luxembourgeois).

La politique régionale

Pour les prochaines élections législatives

DANS L'AISNE

M. JEAN DEGUISE, CANDIDAT DU PARTI SOCIALISTE DANS LA DEUXIEME CIRCONSCRIPTION DE ST-QUENTIN.

On annonce que le Congrès fédéral de l'Aisne du Parti Socialiste a ratifié la candidature dans la 2e circonscription de Saint-Quentin de M. Jean Deguise, fils de M. Olivier Deguise, député de l'Aisne, décédé il y a quelques années.

Le contrôle ouvrier dans l'industrie

M. LE PROFESSEUR PICARD EN DÉMONTRA HIER LA NÉCESSITÉ A LA BOURSE DU TRAVAIL DE LILLE

Pour terminer la série de ses huit cours sur la « Rationalisation », M. Roger PICARD, professeur à la Faculté de Droit, avait pris, hier soir, pour sujet de sa conférence à la Bourse du Travail de Lille, l'intéressante question du « contrôle ouvrier dans les entreprises industrielles ».

« La Rationalisation exige le concours actif des ouvriers ; pour l'obtenir, il faut les intéresser à la bonne marche des entreprises par de meilleurs salaires et un droit de contrôle. **Il faut démocratiser les industries.**

Le contrôle ouvrier peut s'instituer à des degrés divers ; il laisse subsister l'autorité patronale mais il exige pour les ouvriers plus qu'un simple droit de regard. Il n'existe que s'il y a des organes permanents pour l'assurer.

L'expérience du contrôle ouvrier se poursuit en France, en Amérique, en Angleterre, en Allemagne, soit qu'il émane de l'initiative privée, soit qu'il résulte d'un système légal.

En Allemagne, les Conseils d'usines sont prévus dans la Constitution.

M. Picard conclut en disant que le Contrôle ouvrier a un rôle à jouer dans une industrie rationnellement organisée, c'est-à-dire en vue de produire beaucoup et à bon marché et dans le but d'assurer aux producteurs une situation matérielle et morale satisfaisante.

Il ne saurait à lui seul transformer toute la vie économique, mais il est une institution nécessaire pour la rationalisation de la production et des rapports sociaux. Le temps n'est plus où l'on évoquait au Parlement le patronat de droit divin. Les idées ont évolué. L'autorité patronale ne saurait équitablement être absolue ; elle doit être partagée avec les ouvriers qui contribuent à la prospérité de l'entreprise. La justice sociale exige cette réforme ».

Prochainement, dans une réunion organisée à la Bourse du Travail, M. le professeur PICARD répondra aux demandes d'explications complémentaires ou aux objections qui lui seraient présentées.

LE MONDE APRÈS LA GUERRE

Tel est le sujet qui va être traité, en six cours, à la Bourse du Travail de Lille, par M. HUBERT, professeur à la Faculté de Droit.

Le premier cours de M. Hubert aura lieu mercredi prochain 25 janvier, à 19 heures, dans la salle du Cercle d'Études Sociales. Il exposera la situation d'après guerre au point de vue des politiques nationales.

Une évasion à la Maison d'arrêt de Lille

LE FUYARD EST UN REPRIS DE JUSTICE RELÉGABLE

Dans la soirée d'hier, le personnel de la Maison d'arrêt de Lille était alerté. En faisant sa ronde de 18 h. 30, un gardien avait constaté qu'un prisonnier nommé Maurice Miny, né en 1899 à GENECH, manquait à l'appel.

Aussitôt on se mit à fouiller l'établissement; toutes les recherches furent vaines et le prisonnier resta introuvable.

On suppose qu'il aura réussi à gagner les toits et de là à parvenir à escalader le mur de clôture de la prison, haut de plusieurs mètres.

Maurice Miny, qui est titulaire de sept condamnations avait été condamné le 17 janvier dernier à **deux ans de prison et à la relégation** pour avoir dans la nuit du 16 au 17 juin, cambriolé l'habitation de M. Caliens, négociant à Halluin et dérobé une somme de 700 francs, une écharpe et une pelle à tarte en argent.

Voici le signalement de l'évadé: taille 1 m. 65 yeux gris clairs, cheveux et barbe bruns. Il est vêtu d'un veston en cuir noir, d'un pantalon de velours ; il est chaussé de bottines noires et coiffé d'une casquette genre jockey.

Ce signalement a été adressé à toutes les polices et brigades de gendarmerie de l'arrondissement.

A la recherche de l'assassin de la femme coupée en morceaux

De nouvelles constatations ont été effectuées par les inspecteurs de la police judiciaire chargés de l'affaire de la femme coupée en morceaux, dont les restes ont été trouvés non loin du cimetière de Saint-Denis. Au cours de ces vérifications, les policiers remarquaient sur le sol, Boulevard Félix Faure, des traces de sang assez espacées, ces traces conduisaient dans un passage donnant au N° 9 de la même Avenue. Là, les marques sanglantes se faisaient plus abondantes et se poursuivaient jusqu'au fond du passage s'arrêtant devant une maison portant le N° 9. Dans les escaliers, de nouvelles traces étaient bientôt découvertes sur le palier du deuxième étage.

Mis en éveil, les inspecteurs ont aussitôt procédé à des vérifications à l'intérieur des logements. Mais jusqu'à maintenant on n'a pu recueillir aucun renseignement nouveau.

La victime, Gabrielle De Querrec, est une ancienne pensionnaire d'une maison spéciale de ROUBAIX.

LA CONCLUSION D'UN ACCORD COMMERCIAL FRANCO-SUISSE SERAIT IMMINENTE

M. Bokanowski, a mis la Commission des douanes au courant des négociations engagées avec la Suisse en vue de la conclusion d'un accord commercial. Le ministre a déclaré que les pourparlers étaient sur le point d'aboutir, mais que les négociateurs helvétiques demandaient l'insertion d'une clause portant que la ratification de la convention par les deux Chambres devrait intervenir avant le 25 février prochain.

M. Jean Bosc a déclaré que l'insertion de la clause était une question de gouvernement mais que la commission était disposée à étudier sans désemparer le projet de ratification.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Passable, ciel nuageux, bruines ou pluies. Vents du secteur sur-ouest. Température stationnaire, minimum plus 3°.

ROUBAIX

BUREAUX : 45, rue de la Gare — *Téléph. 6-61*
DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

ARRESTATION D'UN DESERTEUR

Hier, vers 14 h. 30, le service de la Sûreté appréhendait un individu disant se nommer Cirot et qui, accompagné d'une femme, mettait en vente des effets d'habillement.

Conduit au commissariat de police du 2e arrondissement, on s'aperçut qu'il s'agissait en réalité d'un nommé Coulon Jean, 26 ans accordeur de pianos, déserteur depuis environ sept mois du 57e régiment de Malgaches, stationné à Reims.

Il a été remis entre les mains de la gendarmerie pour être déféré à l'autorité militaire.

DOUBLE ARRESTATION

Le service de la sûreté a procédé à l'arrestation de M. Vandeneyve Victor, 31 ans, ouvrier peintre, demeurant rue des Champs 25, en vertu d'un extrait de jugement du tribunal correctionnel de Lille le condamnant à huit jours de prison pour escroquerie et de la nommée Van Truyckon Marie, 18 ans, marchande de légumes, demeurant boulevard de Metz, 41, en vertu d'un extrait de jugement du tribunal correctionnel de Lille, la condamnant à huit jours de prison pour vol.

Bock Meyerbeer VENDEZ .... LE BOCK

EXCES DE VITESSE

Les nommés S... Omer, 34 ans, voyageur, demeurant à Wattrelos, rue Loridan et D... Gustave, 32 ans, assureur, rue de Lannoy, 112, qui poussaient leur automobile à des allures interdites, ont été l'objet d'un procès-verbal.

MENDICITE ET VAGABONDAGE

La gendarmerie de Roubaix a mis en état d'arrestation, boulevard de Paris, le nommé J.-B. Brakave, 59 ans, originaire de Wambrechies, qui mendiait sur la voie publique.

Il sera mis à la disposition du Parquet, sous l'inculpation de mendicité et de vagabondage.

Phonographes

J. BARDIAUX. Seule Maison, 53, rue de Lannoy, accréditée pour la vente des appareils et disques Pathé.

LUTHERIE JAZZ-BAND

depuis 475 fr. — Facilités de paiement.

MAISON DE CONFIANCE

M. LÉON WAELES OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nous sommes heureux de signaler à nos concitoyens les nombreux services qui ont valu la rosette d'officier de l'Instruction publique à M. Léon Waeles, membre du Comité de l'Amicale Ternaux depuis la fondation de cette dernière, en 1895.

Fondateur en 1908, de la Société de tir de l'Amicale, fut l'un des précurseurs du tir scolaire à Roubaix.

Membre du Tir National de Roubaix depuis 1898, remplit pendant 15 ans les fonctions de secrétaire-trésorier dans cette importante Société.

Fut, en 1910, adjoint au directeur général de l'inoubliable fête Nationale et Internationale de Tir à Roubaix, et trésorier du concours, à la suite duquel il obtint une lettre de félicitations du Ministre de la Guerre et les palmes académiques.

Titulaire du diplôme d'honneur de l'Union des Sociétés de Tir de France, pour services rendus à la cause du Tir.

Est l'objet en 1923, d'une citation du Ministre de la Guerre pour sa collaboration comme trésorier à la fête Sportive Franco-Belge, qui eut lieu à Roubaix.

Titulaire de la médaille de vermeil de l'Union des Amicales Laïques du Nord.

Fait partie depuis de longues années de l'Association Régionale de Comptables et de la Société des Employés et Voyageurs de Commerce du Nord de la France.

M. Léon Waeles est fondé de pouvoirs de la Maison Pierre Duhamel où il est occupé depuis 37 ans, et est, à ce titre, titulaire de la médaille d'honneur du Travail.

LES GRANDS FILMS

— Le Galérien —

d'après Honoré de Balzac

Par le mouvement, la vigueur des scènes, le caractère des personnages, l'œuvre de Balzac se prête à la projection sur l'écran.

Parmi ses œuvres les plus poignantes, « Le Galérien » tient une place de premier plan. Et c'est pour cela que la Société Aviell-Film l'a filmée.

C'est la vie tourmentée des criminels que Jacques Colin, « Trompe la Mort », domine en maître incontesté et obéi.

Il commande, il s'évade du bagne. Retourne à Paris, où il triomphe. Echappe à la guillotine pour terminer, au cours d'une poursuite dont il est l'objet, pendu à une gargouille de la basilique de Salamanque où il allait être sacré évêque.

Ce film sera entièrement projeté, avec ses six épisodes, à chaque séance, à partir du samedi 28 janvier jusqu'au lundi 2 février, au **CINÉMA DE L'UNION, rue de Tourcoing, à ROUBAIX.**

EN DÉFAUT

M. M... Désiré, 29 ans, colporteur, demeurant rue de Denain, cour Baudry, 1, vendait des journaux, au contour Saint-Martin, sans autorisation spéciale.

Il a fait l'objet d'un procès-verbal.

ECLAIREZ

M. D... Maurice, 28 ans, entrepreneur de maçonnerie, 11, Contour Saint-Pierre, à Croix, s'étant fait pincer rue Decrême, monté sur une bicyclette dépourvue d'éclairage a été gratifié d'une contravention.

MAINTENANT... JE VOIS CLAIR grâce à JOSE FRIBOURG Opticien-Spécialiste

« A l'Optomètre » 12 bis, Grande-Rue, ROUBAIX

LUNETTERIE OPTIQUE

ORDONNANCES — REPARATIONS

POUR LE TIMBRE ANTI-TUBERCULEUX

Une quête faite au Cinéma de l'Union, entre le propriétaire et son personnel au profit de l'œuvre du timbre anti-tuberculeux a produit la somme de 50 francs.

Le Comité leur adresse ses plus vifs remerciements.

LE PRIX DE LA VIANDE

Voici les cours des viandes en cheville pour la semaine du 16 au 21 janvier :

Bœufs, vaches et génisses : 1re qualité, 7 fr. 50 à 9 fr. 50, extra 10 fr. 25 ; 2e qualité, 5 fr. 75 à 7 fr. 25 ; 2e qualité, 5 fr. à 5 fr. 50.

Taureaux : 1re qualité, 5 fr. 50 à 6 fr. ; extra 6 fr. 50 ; 2e qualité, 5 fr. à 5 fr. 25 ; 3e qualité de 4 fr. 50 à 4 fr. 75.

LAVEUSES

DU CONSTRUCTEUR A L'ACHETEUR

200 machines chêne ou pichpin, dont 50 modèles (avec moteur, 465 fr., avec volant 135 fr.; tordeuses la plus grande largeur 100 fr. garantie 5 ans : J. OLIVIER BRASSART, 166, rue de Paris, TOURCOING (près Gare des Francs).

On porte à domicile (gratuitement). 886

CONFÉRENCE DE L'UNIVERSITÉ POPULAIRE

Nous apprenons que la prochaine soirée de l'Université Populaire aura lieu samedi prochain 28 janvier, à 20 heures, dans la salle des fêtes du Foyer des Amicales, 42, rue d'Alsace.

M. Emile Roche, directeur de la Revue « Notre Temps », fera une conférence sur l'Italie, vaste sujet allant du communisme au fascisme.

Cette intéressante causerie sera encadrée de projections de films nous faisant connaître Venise et l'Italie contemporaine : Vésuve et Etna, la Sicile, les merveilles de la mer, etc.

L'entrée sera gratuite et une invitation cordiale est faite à tous les amis de l'Œuvre.

La conférence commencera à 20 h. 30 très précises, heure après laquelle l'accès de la salle sera interdit.

CASINO-THEATRE

Ce soir, à 8 h. 30, première représentation de « La Reine du Cinéma », création à Roubaix, opérette en trois actes, adaptation française de Ch. Martinet, musique du compositeur Jean Gilbert, représentée pour la première fois au Grand Théâtre de Genève le 30 décembre 1913. Cette opérette a nécessité une mise en scène somptueuse, un ascenseur électrique dans lequel une scène charmante se déroule. Une prise de vue sera faite au cours de chaque représentation ; cette prise de vue, du plus haut comique, mettra les spectateurs dans la gaieté la plus hilarante. La partition comporte des couplets que tout le monde retiendra facilement et fredonnera à la sortie, et de superbes danses qui permettront à nos gracieuses ballerines de déployer tous leurs talents. Au troisième acte, un décor peint spécialement pour la pièce, représente New-York illuminé avec ses immenses gratte-ciel.

Les répétitions de cet ouvrage ainsi que la générale qui a eu lieu hier soir et à laquelle nous avons assisté, nous permettent de prévoir un gros succès pour la troupe ainsi que pour notre régisseur général, qui n'ont pas ménagé leurs efforts, et nous sommes certains qu'ils seront récompensés par les nombreux bravos des spectateurs qui viendront assister en foule à cette superbe création. Il sera prudent de louer ses places d'avance au bureau de location, 12, place de la Liberté. Tél. : 13-14.

THEATRE POPULAIRE

Demain dimanche, à 16 h. 30, pièce à grand spectacle : « Le Tour du Monde d'un Enfant de Paris », pièce en douze tableaux. L'interprétation sera des plus soignée : MM. Aubert (Bébert), Leroy (Dudule), Poulin (Pizzicato), Mmes Zellner (Cécilia), Varusse (Mercédès), F. Daroy (Nativa). En outre, la Direction s'est assuré le concours de MM. Rigod, Mourey et Mlle Fanéry. M. Dorly, indisponible, sera remplacé par M. Godard, qui interprétera le rôle de Santino. Location : 73, boulevard de Belfort. Buraliste : M. G. Hespel.

ARTISANAT FRANÇAIS

Permanence le dimanche de 10 heures à midi et le mercredi de 19 heures à 20 heures.

Le secrétaire prie les membres qui n'ont pu assister à la réunion générale de dimanche, de se présenter au siège les jours et heures indiqués pour retirer les cartes d'invitation et programmes pour le concert du 29 janvier.

Sociétés et comités

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'INSTITUT TURGOT. — Le bureau de l'Amicale rappelle aux retardataires que c'est ce soir samedi 21, que les amis du Cercle Turgotin se réunissent en un repas au Grand Café, salle du restaurant. Réunion à 20 heures pour l'apéritif. Les dernières inscriptions sont à adresser à M. Paul Jorion, rue Ste-Thérèse.

Bibliothèque. — Ouverture dimanche 22 janvier au nouveau local à l'Institut Turgot rue du Collège, de 10 h. 30 à midi. Un cautionnement de garantie de 5 fr. sera réclamé à chaque lecteur.

Cercle Turgotin — Nous rappelons que les concours de manille, fléchettes ou autres reprendront dimanche 22 courant, au local habituel, Café du Centre Grand'Place à partir de 11 h. Venez nombreux et amenez vos amis.

CŒCILIA ROUBAISIENNE. — Ce soir, samedi à 19 h. 30, au local chez M. Dubus, répétition partielle pour 1er et 2e ténors : à 20 h. 30, répétition générale.

AMICALE RUE DU BOIS A ROUBAIX. — Lundi 23 à 19 h. Assemblée générale extraordinaire des membres de l'Association à la Brasserie du Gymnase, rue du Grand Chemin 8.

FANFARE CYCLISTE DU NORD TOURISTE DE ROUBAIX. — La Fanfare Cycliste du Nord Touriste réunie en assemblée générale a procédé au renouvellement de son comité. Ont été élus :

Présidents d'Honneur : MM. Fernand Motte et Edouard Roussel ; Président actif : M. F. Duhot ; Vice-Président : A. Noterdamme ; Directeur : E. De Bruyckère ; Secrétaire-Trésorier : L. Pauwels ; Porte-Fanion : A. Vanbelle ; Commissaires : L. Couteau, A. De Bruyckère, Ch. Demeyer, Ad. De-

FEUILLETON DU 21 JANVIER 1928. — N° 14

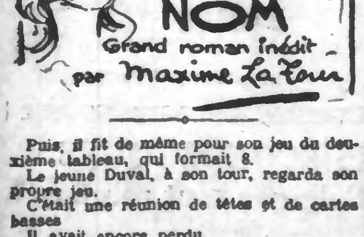

Puis, il fit de même pour son jeu du deuxième tableau, qui formait 8.

Le jeune Duval, à son tour, regarda son propre jeu.

C'était une réunion de têtes et de cartes basses.

Il avait encore perdu.

Le croupier poussa vers le joueur du banco la masse du banquier.

— Je me retire, dit Jacques d'une voix blanche.

Et il céda la place à un autre joueur, avide de continuer cette palpitante partie.

En rentrant chez lui, le jeune homme réfléchissait :

— Il va falloir prendre le « paternel » par les sentiments, pour qu'il paie ma dette de ce soir.

Etant coutumier du fait, il espérait mener à bien sa petite entreprise.

Cependant jamais la somme n'avait été aussi forte d'un seul coup, et cela l'inquiétait plus qu'il ne se l'avouait.

Le temps de se laver les mains, de rectifier l'ordre de sa toilette, et il était prêt pour le dîner qu'on venait d'annoncer.

Il rejoignit son père et sa belle-mère dans la salle à manger, ornée et servie comme pour un gala.

— Tiens, remarqua-t-il en voyant que la table ne supportait que trois couverts, Maryse ne dîne pas ce soir ?

— Maryse a quitté la maison, répondit Lucien Delval, encore tout troublé de la scène de l'après-midi.

— Comment ? interrogea le jeune homme qui ne comprenait pas.

— Ta sœur est partie d'ici, expliqua Hélène.

— Pourquoi ça ?

— Tu ne devines pas ?

— Ma foi, non.

— Elle m'a fait part, cet après-midi, de son désir d'épouser Charles Perrier, le commis aux expéditions, dit Lucien Delval.

— Non, sans blague ? s'esclaffa le jeune homme !

— Elle en est toquée, expliqua Hélène. Tout ce que nous avons pu lui dire, ton père et moi, a été vain ; elle veut se marier avec ce sans-le-sou, cet employé, elle, la fille de Lucien Delval.

— C'est agréable pour la famille, une petite histoire comme ça, railla Jacques. Ça vous pose dans le monde. Il me semble déjà entendre les chuchotements quand j'entrerai dans un salon : « Vous savez l'histoire ? Sa sœur s'est mariée avec un des ouvriers de son père, elle adore la canaille cette fille, quels goûts ! » Et les belles demoiselles me tourneront le dos.

— Si tu crois que c'était plus agréable pour moi ? se plaignit Hélène. On dira que c'est ma faute si elle est partie, et on me reprochera de l'avoir laissée fréquenter les gens de la fabrique, comme si une fille comme elle faisait autre chose que ce qu'elle veut !

— C'est la première grande peine qu'elle me cause, dit à son tour Lucien Delval, mais elle a eu la main lourde ! Certes, je ne voyais pas d'un bon œil ce goût exagéré de l'étude, qui l'éloignait des plaisirs de son âge. J'aurais aimé qu'elle fût plus féminine, moins sérieuse. Mais cependant, j'étais fier de ses succès. A chacun d'eux, je me disais : « C'est ma petite fille ! elle est vraiment étonnante ! » Et cela me consolait. Mais là, oh ! là, elle a été odieuse !

— Mais enfin, comment cela s'est-il passé ? demanda Jacques.

— Hélène te le dira, répondit son père, ma colère se raviverait, si j'en parlais.

Sans se faire prier, Hélène fit le récit de la scène de la journée.

Elle raconta adroitement les faits, s'acharnant à charger Maryse sans en avoir l'air.

Lucien Delval approuvait son récit par de tristes hochements de tête ou des « hélas ! » accompagnés de profonds soupirs.

Pour Jacques, qui se moquait un peu que sa sœur aimât celui-ci ou un autre, la question d'amour-propre seule était en jeu.

Lui, qui avait choisi pour maîtresse une fille tirée de la lie même du peuple, il ne pouvait admettre que sa sœur « s'acoquinât », comme il disait, qu'elle se dégradât en épousant un simple employé.

Cela le vexait, le froissait.

Et puis, il avait, ce soir, en particulier, grand besoin de son père ; la politique la plus élémentaire lui commandait de le flatter en condamnant sa sœur.

Il interrompait donc le récit de la perfide Hélène par des exclamations réprobatrices.

— C'est honteux ! quel manque de cœur ! quelle dégradation ! j'en suis outré !

Hélène, elle, s'étendait, retournant comme à plaisir le fer dans la plaie de son mari, dont le visage défait et crispé trahissait la peine profonde.

— Il faut qu'elle ait perdu tout sens moral, même tout bon sens, disait-elle. Si tu avais entendu le ton qu'elle a pris pour répondre à son père ? J'en étais épouvantée. C'est une anarchiste, il n'y a pas d'autre mot.

— Les théories humanitaires devaient la conduire à quelque éclat, approuvait Jacques.

— Une bombe dans la maison ou fomenté une grève à l'usine ! répliquait Hélène. Au fait, qui nous dit qu'elle ne le fera pas ? Oh ! mais je sens que je vais avoir peur !

Elle simulait l'épouvante.

— C'est un serpent que nous avons élevé, une traîtresse que j'ai appelée : mon enfant ! gémit Lucien Delval.

— T'avoir fait ça, à toi qui l'aimais tant ! mon pauvre ami, renchérit sa femme.

— Elle a eu de la chance que je ne sois pas là ! affirma Jacques. J'aurais été capable de la rosser, et c'est tout ce qu'elle méritait !

Le dîner s'acheva au milieu de ce concert de blâmes où chacun faisait sa partie et tentait de se montrer plus sévère que le voisin.

En passant au salon, Hélène manifesta l'intention d'aller un peu chez les Marnin.

Elle n'y était pas montée depuis plusieurs jours, prétendait-elle, et elle profiterait de la présence de Jacques auprès de son père, pour aller prendre des nouvelles de Suzanne et de sa petite Lilette.

— Ce sera une façon de savoir un peu ce qu'on dit de cet événement, ajouta-t-elle.

Elle embrassa son mari, serra la main de son beau-fils et s'éclipsa, laissant les deux hommes en tête-à-tête.

— Ce doit être l'instant propice, se dit Jacques.

Il avait pris un cigare qu'il dégustait lentement, bien calé dans un bon fauteuil proche de la cheminée, où brûlait un décoratif feu de bois.

Lucien Delval, penché vers l'âtre, les coudes aux genoux, les mains croisées et les yeux fixes, sombre et silencieux, ruminait ses tristes pensées.

— Vous avez tort, père, d'attacher une trop grande importance à la scène d'aujourd'hui. Maryse est partie, oubliez-la.

L'industriel releva le front.

— Je ne m'habitue pas à la considérer comme un monstre, expliqua-t-il, elle, si affectueuse, si tendre, si pleine d'attentions pour moi, affection.

— C'est vrai, mais j'ai peur qu'elle soit malheureuse.

— Elle a l'existence qu'elle a choisie, et c'est bien elle qui a voulu partir, n'est-ce pas ?

— Bien sûr !

— Alors ! elle a de quoi vivre ?

— Elle a ce qui lui revient de votre mère, à peu près deux cent mille francs de valeurs, la même chose que ce que je t'ai remis à ta majorité.

— Ce n'est pas lourd ! estima Jacques.

— Elle a des goûts simples, elle pourra vivre avec cela, je ne dis pas luxueusement, mais enfin sans manquer de rien.

— Eh bien ! père, tout est donc bien ainsi.

— Oui... oui...

Lucien Delval n'avait pas l'air bien convaincu.

Il demeurait sombre et triste.

— La fabrique marche bien, pas d'ennuis de ce côté, s'enquit encore Jacques.

— Oh ! pour cela, non.

— C'est l'essentiel !

— Les affaires sont prospères.

— Eh bien, père, que souhaiter de plus ? Ta fortune s'accroît tous les jours, tu es aimé par la plus jolie femme de Paris, que veux-tu encore ?

— Le bonheur rend gourmand, on voudrait toujours avoir tout !

— A qui le dis-tu !

— Il me semble que tu n'est pas trop à plaindre ?

Le directeur de la fabrique regardait son fils bien en face.

Jacques se sentit perdre son aplomb sous l'acier clair de ces yeux froids qui le dévisageaient.

Sa situation à l'usine était une véritable sinécure : tous les mois, il émargeait pour de gros appointements sans avoir fourni le moindre travail.

En creusant un peu les choses, on se serait facilement rendu compte que son père l'entretenait à ne rien faire.

Mieux valait donc passer légèrement sur ce sujet dangereux.

(A suivre)

Tous droits de reproduction, traduction et adaptation théâtrale ou cinématographique réservés pour tous pays. Copyright by Maxime La Tour, 1927.